Musée du Temps - Signature d'une convention de partenariat pour dépôt vente avec la Librairie CAMPONOVO

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Par délibération du 30 mai 2002, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un dépôt-vente librairie dans l'espace commercial du Musée du Temps. Suite à la consultation lancée auprès des principaux libraires de la Ville, seule la librairie Les Sandales d'Empédocle avait remis une offre. Une convention de partenariat d'une durée de trois ans avait été signée entre la Ville et la librairie pour un dépôt de 300 à 400 ouvrages en rapport avec les thèmes développés par le Musée du Temps. Cette convention est arrivée à son terme le 31 mai dernier.

Au cours de ces trois années, ce sont près de 2 500 livres vendus pour un chiffre d'affaires de 32 700 €. De plus, le dépôt-vente représente un intérêt incontestable pour les visiteurs qui bénéficient ainsi d'un fonds documentaire spécialisé sur la mesure du temps. En raison de ce succès, le Musée du Temps souhaite poursuivre ce partenariat.

Une nouvelle consultation a été lancée, le 11 avril 2005, sur la base de deux critères : une marge financière attribuée à la Ville sur la vente des ouvrages et la proposition d'une sélection d'ouvrages. Deux libraires, Les Sandales d'Empédocle et Camponovo, ont remis une offre. La sélection des livres proposée par les deux libraires est pour ainsi dire identique et ne permettait donc pas de départager les candidats. Les Sandales d'Empédocle propose aussi une animation autour du thème du temps ; toutefois ce critère n'était pas indiqué dans la nouvelle consultation et ne peut donc être retenu pour juger les deux offres. En revanche la proposition financière de la librairie Camponovo est beaucoup plus intéressante pour la Ville. Camponovo propose en effet de reverser à la Ville 20 % du montant HT des ventes, tandis que Les Sandales d'Empédocle propose un pourcentage de 9 % calqué sur le rabais maximum accordé aux collectivités publiques par la loi lorsqu'elles achètent des ouvrages pour leurs besoins propres et excluant la revente.

Les recettes perçues à la boutique seront reversées à la librairie. Les sommes correspondant à la marge financière cédée à la Ville par le libraire seront affectées sur la ligne budgétaire 70.322. 70688.2814.53000.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention de partenariat à intervenir avec la Librairie Camponovo.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 5 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2005.